RCS : AURILLAC
Code greffe : 1501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00207
Numéro SIREN : 900 451 360
Nom ou dénomination : ABCD SOLEIL

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000505

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2022

Désignation de l'entreprise : SASU ABCD SOLEIL — 2 Rue Du Fraissy — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 15200 MAURIAC

SIRET : 9 0 0 4 5 1 3 6 0 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 16 — Durée de l'exercice précédent * :

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30092022 Net 3	Exercice N-1 clos le Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	820 779	030 492	820 287	
	Immobilisations financières* (1)		040	3 000	042	3 000	
	Total I (5)		044	**823 779**	048 **492**	**823 287**	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	6 700	066	6 700	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	140 721	074	140 721	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	111 225	086	111 225	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**258 646**	098	**258 646**	
	Total général (I + II)		110	**1 082 425**	112 **492**	**1 081 934**	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	25 000	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**(11 323)**	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**13 677**	
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	591 575	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	368 998	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 106 503)	172	107 683	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**1 068 256**	
	Total général (I + II + III)	180	**1 081 934**	

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 000	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	590 901
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	829 209
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	5 430

Copie certifiée conforme

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SASU ABCD SOLEIL**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30092022 (1)	Exercice N-1 clos le (2)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue biens	215	214		
	Production vendue services *	217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	5 404	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	492	
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**5 896**	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**(5 896)**	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290	5 430	
	Charges financières (V)		294	5 427	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI) 300	5 430	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**(11 323)**	
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 **11 323**
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			342
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
	Investissements outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	dont divers* — Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354 **11 323**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372 **11 323**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ABCD SOLEIL
Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros
Siège social : 2 Rue de Fraissy, 15200 MAURIAC
900 451 360 RCS AURILLAC

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 2 FEVRIER 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 30 septembre 2022

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à (11 323) euros en intégralité au compte « Report à Nouveau ».

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président

